22. La vie affective et sexuelle des personnes avec autisme



Avoir une vie relationnelle, affective et sexuelle qui soient satisfaisantes constitue un droit fondamental. Les normes sociales, qui sont souvent implicites, régulent également la majorité de nos comportements, notamment dans le domaine des relations affectives et intimes. L'éducation à la vie affective et sexuelle doit être adaptée aux particularités de fonctionnement autistique (compréhension sociale, émotionnelle, sensorielle, cognitive). La loi demande aux établissements médicosociaux accueillant des personnes en situations de handicap de dispenser une information et une éducation à la sexualité, ce qui nécessite aussi pour les professionnels de prendre en compte leurs propres représentations et de créer des outils adaptés au cas par cas.

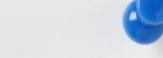
OBJECTIFS

- Être capable de citer les stades de développement de la sexualité.
- Être capable de d'identifier les aspects législatifs et éthiques.
- Être capable de nommer les caractéristiques du fonctionnement autistique dans les comportements socio-sexuels.
- Être capable de mettre en œuvre une évaluation des comportements socio-sexuels.
- Être capable d'établir les objectifs d'un projet personnalisé dans le champ de la vie affective et sexuelle.
- Être capable d'adapter les outils et les stratégies d'intervention aux besoins individuels de la personne avec TSA.



Connaissance de l'autisme. Travailler avec des enfants, adolescents ou adultes présentant un TSA.





CONTENU

JOUR 1 - 7 heures

La sexualité : définitions et cadre légal

Les grandes étapes du développement de la sexualité Les notions de bases sur la loi et l'éthique Les vulnérabilités des personnes avec TSA

La sexualité à travers le prisme TSA

Les particularités de fonctionnement L'expression des compétences socio-sexuelles

JOUR 2 - 7 heures

La mise en oeuvre des interventions

L'évaluation dans le domaine de la sexualité Le choix et la rédaction des objectifs Les moyens, les stratégies et le choix des modalités d'intervention La création de matériels adaptés

> Pour une formation en établissement, le programme est modulable en fonction des besoins de l'institution

INFORMATIONS



Horaires: 9h00-17h00 avec 1h de pause 7h par jour soit 21h au total

Durée : 2 jours

Format: Présentiel

Formateur: Psychologue Sexologue



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE Notions théoriques, étude de cas, présentation d'outils et/ou de méthodologies, échanges avec les stagiaires.



Une salle équipée avec un vidéo projecteur, un système audio, un livret stagiaire.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une évaluation de positionnement est prévue en début de formation. Pour apprécier les résultats de l'action de formation une évaluation des acquis sera effectuée pendant et/ou en fin de formation. Un questionnaire de satisfaction est aussi proposé en fin de formation.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'accès à cette session de formation se fait via une fiche d'inscription. Sous réserve de places disponibles, il est possible de s'y inscrire jusqu'à 7 jours avant que la formation débute.



ACCESSIBILITÉ
AUX PERSONNES HANDICAPÉES
Pour toute information concernant nos conditions d'accès aux publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la formation) propri de parte portator à l'adequation de la constante de formation), merci de nous contacter à l'adresse suivante : pole-formation@ceresa.fr Lieu accessible aux PMR.



TARIFS PÉDAGOGIQUES

Hors frais annexes **UNIQUE**: 300 €

INTRA-ÉTABLISSEMENT 2400€ - hors frais formateur

